



Ré~Avenir

5^è Edition de notre Evénement annuel:

**S'ENGAGER
POUR LA PLANÈTE**
Les bonnes pratiques

Le futur de **notre environnement** sera le fruit de l'action et **des efforts collectifs et individuels** de chacun : état, collectivités, entreprises, particuliers, associations, ...

Depuis cinq ans, **Ré~Avenir** s'est donné pour mission de **sensibiliser les Rétais** à l'urgence de la **transition énergétique** et de proposer des gestes et actions pour réduire notre impact sur l'environnement.

Mardi 29 Octobre de 10h à 19H, salle des Oyats, le Bois Plage,

Des clés pour agir

Stands, ateliers jeux adultes et enfants, conférence, expos

Mercredi 30 Octobre, dans toute l'île de Ré à partir de 9H30

Ils l'ont fait, venez les rencontrer !

10 visites guidées de sites privés (de collectifs ou de particuliers),

Durée 45mn à 1h

*Ces deux journées ont pour vocation de vous faire découvrir en famille et partager ensemble des **bonnes pratiques** comme des initiatives déjà en place sur notre île, de particuliers, d'entreprises et de nos élus*

Pour lire l'intégralité du programme, cliquez ici :
<https://re-avenir.fr/programme-evenement-2024/>

Inscriptions recommandées pour les ateliers et les visites auprès de reavenir17@gmail.com ou 0607513135

DANS NOTRE ACTUALITE

Edition d'un guide pratique sur la rénovation énergétique de votre logement

Pour faire suite à notre événement 2023 sur **la rénovation énergétique de l'Habitat**, nous avons élaboré pour vous un **petit vademecum** sur un ensemble de problématiques que vous pouvez rencontrer.

Pour le consulter, **cliquez ici**

Vous pourrez vous le procurer lors de notre prochaine réunion d'adhérents **le 10 décembre au Bois-Plage**

Conférence Zéro Déchet

Samedi 28 septembre, à la Maison des activités associatives de Rivedoux,
Jérémy Pichon a présenté son expérience, « **Famille (presque) Zéro Déchet** »

Après avoir dressé le constat alarmant de l'état de la planète, le conférencier a abordé la question de **la pollution plastique des océans**, devant une assistance d'îliens malheureusement bien au fait, et que l'on retrouve inmanquablement dans la chaîne alimentaire au travers des nanoparticules, invisibles.

Le tri et la réduction des déchets du foyer, cela débute bien en amont de la maison, en agissant sur son mode de consommation : en choisissant, par exemple, de consommer en **circuit court**, sur les **marchés locaux**, en utilisant **ses propres contenants** pour **éviter** au maximum **les plastiques à usage unique** et en privilégiant l'achat de **produits en vrac**, en réduisant sa consommation de viande...

Vous pouvez vous en inspirer en regardant cette vidéo :
<https://www.youtube.com/watch?v=nIEHVB7tOWY>



Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas

À l'instar de cet habitant de Sainte-Marie de Ré, qui au contraire de la majorité des Rétais, a **drastiquement réduit ses déchets dits ultimes** (ceux qui finissent dans nos bacs verts) pour arriver à n'avoir qu'un petit sac de déchets ultimes tous les quinze jours, sac qu'il emmène lui-même à un point de dépose volontaire. Il a même rendu son bac vert aux services déchets de la CDC de l'île de Ré. Il faudrait en prendre de la graine.

Lors de sa conférence, **Jérémy Pichon**, raconte avec humour, comment ils ont mené leur aventure avec sa femme et ses enfants. Il décrit surtout les bénéfices énormes et insoupçonnés, qu'ils ont tiré d'un tel changement. Car en éliminant leur poubelle, ils s'attaquent finalement au système et dessine un mode de vie soutenable, sobre et heureux.

Pour lui, c'est bien notre système économique et social, fondé sur la croissance et la consommation qu'il convient de remettre en cause : *« La civilisation, au vrai sens du terme, ne consiste pas à multiplier les besoins, mais à les limiter volontairement. Il faut un minimum de bien-être et de confort, mais, passé cette limite, ce qui devait nous aider devient une source de gêne. Vouloir créer un nombre illimité de besoins pour avoir ensuite à les satisfaire n'est que poursuivre du vent. Ce faux idéal n'est qu'un traquenard. »* Gandhi

Devenons acteur du changement par nos bonnes pratiques !

« **Le zéro déchet n'est pas une mode, c'est une nécessité, un devoir** », tel est le slogan en préface des livres de Jérémie Pichon et Bénédicte Moret, que les participants ont pu se procurer sur place à l'issue de la conférence (et dans toutes les bonnes librairies!)

L'actualité sur le Raccordement ENR :

Le tracé du raccordement au continent du premier parc éolien en mer Sud-Atlantique au large d'Oléron (AO7) a été formellement adopté à La Rochelle le 18 juillet 2024

1. Rappel des éléments de contexte et de la zone d'étude

Par décision du ministère de la transition écologique du 27 juillet 2021, a été acté le lancement d'une procédure de mise en concurrence pour sélectionner **le développeur éolien d'un premier parc d'une puissance de 1 000 mégawatts (MW)** sur une zone de 180 km² située **entre 40 et 50 km des côtes de l'Île d'Oléron**.

Comme vous le savez, cette procédure a depuis donné lieu à un vaste débat, sous l'égide de la CNDP (Commission nationale du débat public), auquel Ré Avenir a fortement participé, notamment par la transmission de son « cahier d'acteur ».

C'est donc **le raccordement de ce projet éolien en mer de 1 000 MW** dont RTE a été désigné Maître d'Ouvrage, qui est l'objet de ce document. Il en reprend les principales données de synthèse et images, extraites du « Dossier de concertation » élaboré par RTE.

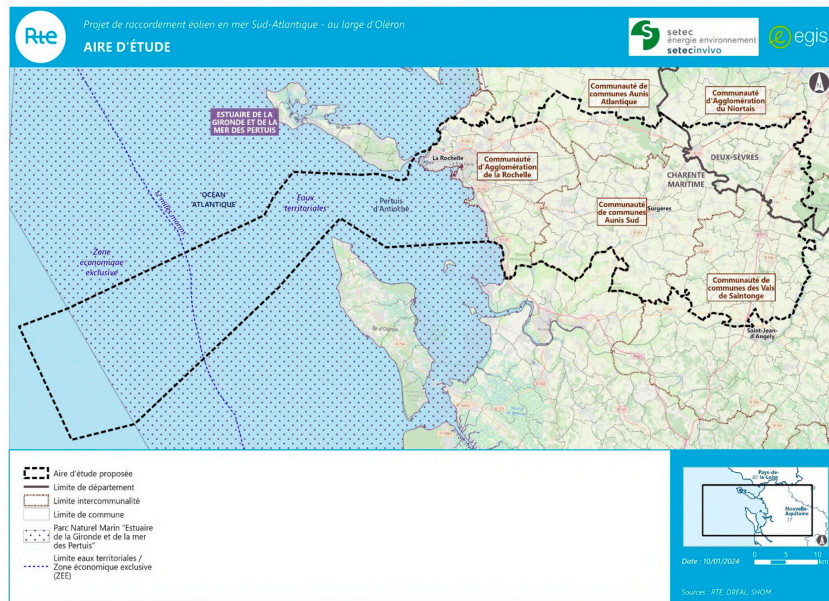
La décision ministérielle initiale a opéré **deux choix** pour le projet de raccordement du projet éolien en mer : d'une part, **sa technologie, le courant continu**, qui permet, d'acheminer de plus grandes quantités d'électricité (1GW) sur de plus longues distances (plus de 130 km ici), d'autre part, **le choix de l'aire d'étude par le Nord de l'Île d'Oléron**.

En effet, cette zone ne présente **pas de contraintes majeures de faisabilité** et permet d'implanter les ouvrages sur un littoral déjà artificialisé, alors que la variante par le Sud de l'Île d'Oléron présente des

contraintes techniques (dynamique hydro sédimentaire et évolution du trait de côte dans la zone de l'estuaire²) et réglementaires (forêt de protection) incompatibles avec la pose de câbles électriques.

L'image ci-après représente l'aire d'étude du raccordement, ainsi définie.

FIGURE 32 : PRESENTATION DE L'AIRES D'ETUDE PROPOSEE



2. De quel tracé et de quels équipements raccordés s'agit-il ?

Le point de départ sera l'emplacement en mer du futur « poste de conversion », c'est-à-dire de l'installation vers laquelle convergera la production électrique de l'ensemble des éoliennes, où elle sera convertie en courant continu, avant son transfert vers le continent. Ci-après l'image, extraite du dossier d'étude de RTE, illustre ce à quoi devrait ressembler ce poste de conversion au large.



Le point d'arrivée finale du raccordement, sera localisé à GANZAY dans les Deux-Sèvres, où se trouve le poste de distribution électrique pré existant de RTE. Voir ci-après l'image N° 2 du poste de GANZAY (extrait du dossier d'étude de RTE).



Figure 26 : Poste existant de 225 / 400 kV de GRANZAY dans les Deux-Sèvres (Source : RTE)

Entre ces 2 extrémités, l'ensemble du raccordement dessinera un réseau d'une longueur estimée à ce stade de 130 km traversant 2 départements et composé par :

- ⇒ Le fuseau de raccordement pour la liaison sous-marine
- ⇒ La zone d'atterrissage (arrivée sur le continent)
- ⇒ À partir de l'atterrissage, le fuseau de raccordement terrestre jusqu'au poste électrique de GANZAY dans les Deux-Sèvres.

L'important travail conduit par RTE pour proposer à l'intérieur de ces fuseaux, les tracés «de moindre impacts » a été formalisé dans son « Dossier de concertation » et l'Atlas cartographique annexé.

Identifiant et prenant en compte une large panoplie de critères d'impacts et de faisabilité (géologiques, écologiques, économiques, urbanistiques, agricoles, etc.) ces travaux ont notamment conduit à comparer :

⇒ Pour la zone d'atterrage, une option au Belvédère et une option chef de Baie finalement retenue.

⇒ Pour le raccordement terrestre, une option sud et une option nord finalement retenue.

(Voir ci-après cartographie de ces options),

Au final, le tracé de moindre impact proposé et formellement validé en séance plénière le 18 juillet dernier se compose :

D'un emplacement de moindre impact pour la station de conversion maritime en mer et d'un fuseau de moindre impact pour la liaison sous-marine à 320 000 volts qui arrive par le Sud du Pertuis d'Antioche, puis par le Sud du plateau du Lavardin : « Chef de Baie – Sud Lavardin » ;

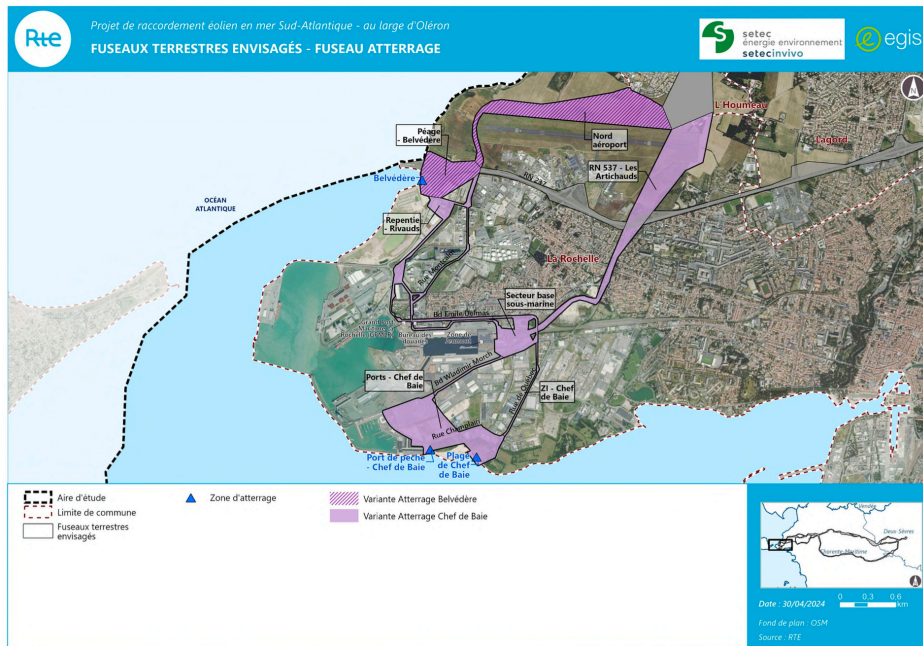
D'un atterrage réalisé au niveau de « Port de pêche – Chef de Baie » ;

Des fuseaux de moindre impact avec le fuseau invariant « Atterrage », le « Fuseau Ouest 3 », le « Fuseau Est 2 » et le fuseau invariant « Poste » pour la liaison souterraine et traversant 22 communes ;

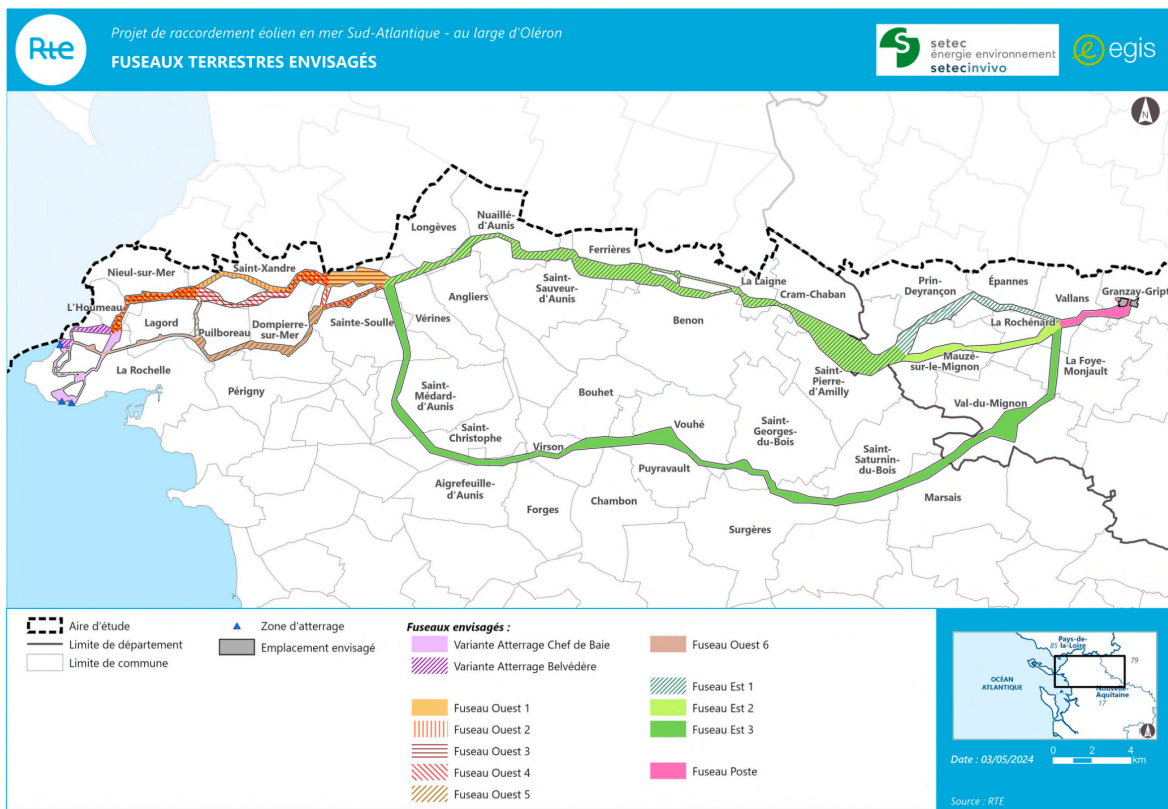
D'un emplacement de moindre impact pour la station de conversion terrestre « Les Combes » sur la commune de Granzay-Gript.

(Voir ci-après, communes traversées par le tracé terrestre).

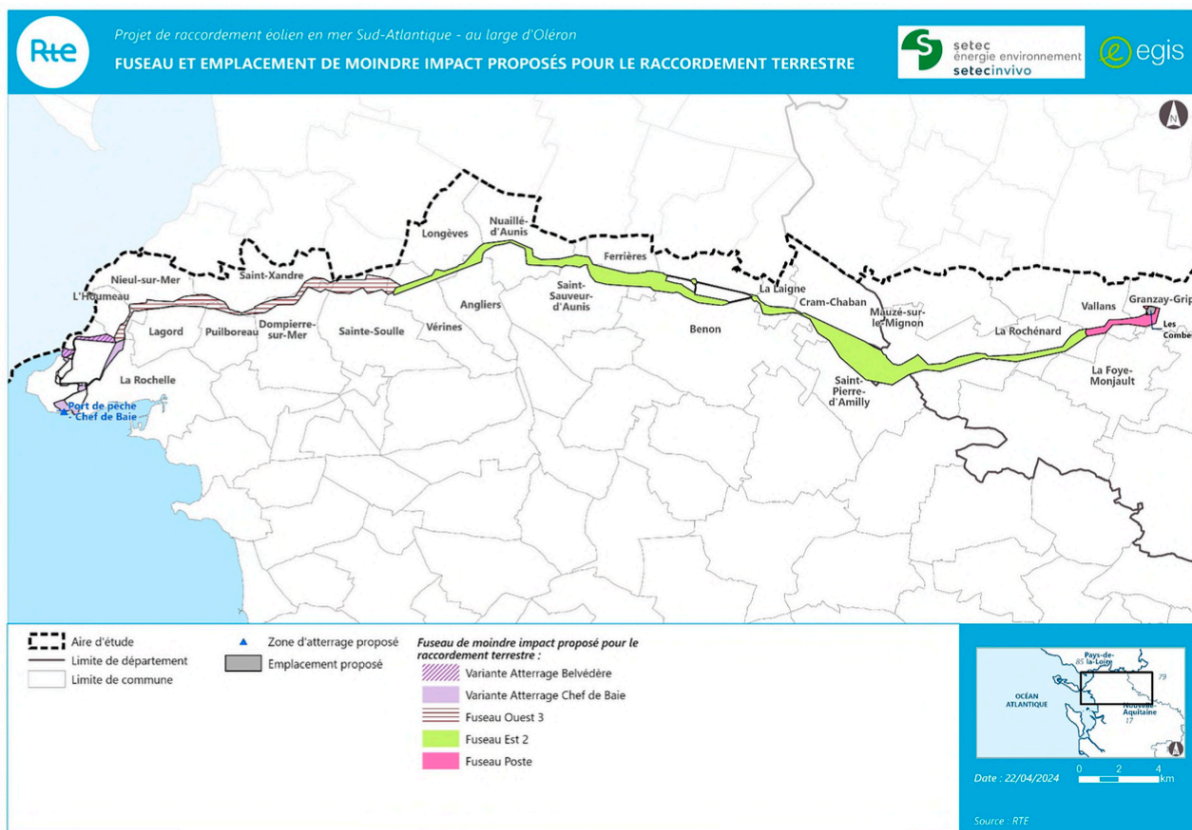
Figure 168 : Présentation des fuseaux pour l'atterrage



- FIGURE 167 : LES FUSEAUX ENVISAGÉS POUR LES LIAISONS SOUTERRAINES TERRESTRES



TRACÉ TERRESTRE PROPOSÉ ET VALIDÉ ET DÉTAIL DES COMMUNES TRAVERSÉES



3. Cadre de concertation et de validation du tracé de raccordement

Tout au long des 2 années d'élaboration du projet sous la forme finale du « **dossier de concertation** », les moments de concertation entre RTE (y compris experts techniques associés) et les acteurs susceptibles d'être impactés par le tracé, notamment les collectivités locales, se sont multipliés.

Ainsi, le dossier de concertation a-t-il servi de base à la réunion plénière de concertation, menée le **18 juillet 2024** sous l'égide du préfet du département de la Charente-Maritime en coordination avec la préfète des Deux-Sèvres et le préfet maritime, qui a réuni **les différents acteurs concernés** : autorités et services déconcentrés de l'État, élus, collectivités locales, chambres consulaires, acteurs socio-économiques, associations (**dont Ré-Avenir**) et la participation à distance de représentantes de la CNDP.

Cette réunion plénière avait pour objectif de **valider formellement l'aire d'étude projet**, et de valider un parti **de moindre impact pour l'implantation** des différents ouvrages à construire. À cet effet, les

solutions proposées par RTE ont été présentées et l'objet d'un échange avec les participants.

La réunion fut présidée par le préfet de Charente Maritime, assisté des services déconcentrés de l'État, en premier lieu DREAL. La présentation elle-même étant conduite par les représentants de RTE.

Sans disposer d'une liste complète, une soixantaine de personnes étaient présentes dans la salle, notamment **les représentants des collectivités** concernées par le fuseau terrestre concerné, dont agglomérations de La Rochelle, Aunis Atlantique et de Niort ; les représentants des organismes consulaires, la directrice générale du grand Port maritime, le président du Parc naturel du canal de Marans, etc.

Au terme de la présentation, parole a été donnée à tous les participants ; ceci ne donnant lieu unanimement qu'à des approbations ; fruit on l'imagine des nombreux mois de travail et de concertations préalables entre RTE et toutes les parties prenantes.

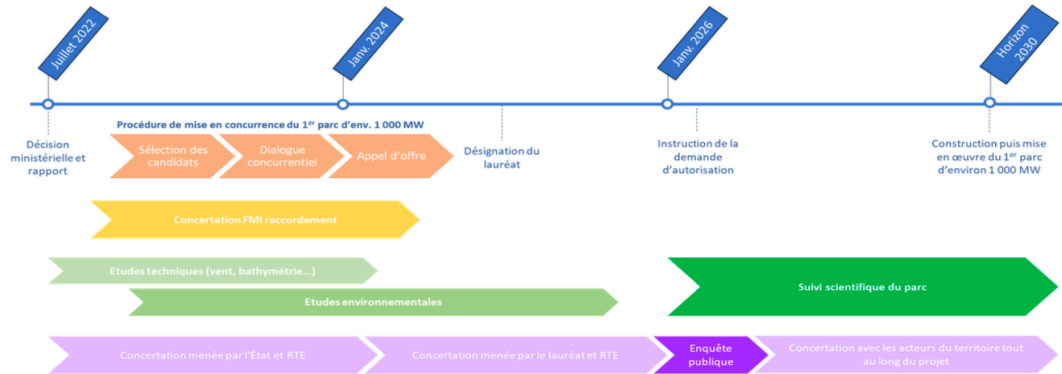
Prochaines étapes

Cette validation du tracé de moindre impact va permettre à RTE de préparer les cahiers des charges de réalisation du **raccordement terrestre**. La localisation précise du poste en mer restant dépendante de la localisation et de la configuration du premier parc d'éoliennes.

À cet effet, nous reproduisons, page suivante, **les grandes étapes 2022 à 2030** de réalisation du premier parc au large d'Oléron dans son ensemble.

7.2 LES GRANDES ETAPES DU PROJET

La frise prévisionnelle du projet retraçant les grandes étapes du projet est la suivante :



NOTE de LECTURE

« *Nourrir sans dévaster* »

Erik Orsenna et Julien Denormandie
Petit précis de mondialisation – VIII

Eté 2022, Erik Orsenna Académicien et Julien Denormandie, ingénieur agronome ex-Ministre de l'agriculture décident d'écrire ensemble « nourrir sans dévaster »

Remontant le temps jusqu'aux premières cultures en Mésopotamie, ils constatent que l'alimentation aujourd'hui a perdu de sa valeur, au point qu'il devient nécessaire de rééduquer à l'alimentation saine et de réhabiliter l'agriculture.

Contradictions et questions autour de l'agriculture se succèdent, étayées par des anecdotes et exemples glanés sur toute notre planète.

Faut-il produire plus ? pour consommer autour de soi ou pour exporter ?

Ne devrions-nous pas cesser d'importer ce que nous nous interdisons de produire ?

Pourquoi continuons-nous d'abîmer le sol ? Extractions et bétonnage : ce sol ne peut plus respirer.

Des solutions existent : Tournons-nous vers l'agriculture régénérative,
Changeons les cultures : moins de maïs plus de tournesol, sorgho,
Poursuivons la vigne qui résiste bien aux sécheresses.
Accélérons l'arrêt de produits qui impactent l'environnement, mais avec méthode et
en investissant dans des solutions de remplacement.

Après la 1ère révolution agricole : le tracteur, puis la 2ème l'agrochimie, vient la
3ème avec les technologies : robotique, génétique, biocontrôle, numérique

Un pacte entre la société et le monde agricole est à conclure :
en s'appuyant sur des consommateurs conscients de la valeur et des prix justes des
produits agricoles
en soutenant la 3ème révolution agricole pour diminuer les produits phytosanitaires
en luttant contre la jungle des concurrences déloyales
en sacralisant « le renouvellement de la ressource »

Il semble donc possible de nourrir sans dévaster !

C S